



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Le quatorze novembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio,
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme SEPET Laura, M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine,
Mme REIGNIER Sylvie, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier,
M. DESCHAMPS Jean-Paul,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme CURTIUS Anick a donné pouvoir à Mme SEPET Laura
M. CHMIELINSKI Jean a donné pouvoir à M. BRUNET André

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azddine BOUIREK comme secrétaire de séance.

2023-06-01 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Intercommunalité : Approbation du projet de signature de la Convention Territoriale Globale à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie à compter du 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2021, la commune s'était engagée, par délibération N° 2021-04-02, à approuver le projet de signature de la Convention Territoriale Globale à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie à compter du 1^{er} janvier 2023.

Par information en date du 27 septembre 2023, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, rappelle qu'il y a lieu d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire rappelle le contexte : la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Savoie, dans le prolongement d'un échange avec le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy qui s'est tenu le 1^{er} juillet 2021, sollicite l'ensemble des Communes membres de l'EPCI pour leur engagement dans le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement des équipements qui prendront effet au 1^{er} janvier 2023. Ces nouvelles dispositions remplaceront le Contrat Enfance Jeunesse, mode de contractualisation actuelle des Communes avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La Convention Territoriale Globale est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après un diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte

du handicap... la CTG permet ainsi de développer un partenariat beaucoup plus global et intégré que le Contrat Enfance Jeunesse.

Le gouvernement ayant pris cette année des dispositions pour soutenir les crèches dans le cadre d'un « Plan de rebond », il apparaît que la commune de DOUSSARD peut prétendre à cette aide pour sa structure. Néanmoins, pour que celle-ci puisse en bénéficier, il convient que les collectivités du territoire intercommunal s'engagent à signer une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales le moment venu.

Considérant le déploiement des Conventions Territoriales Globales et de nouvelles modalités de financement des équipements (Circulaire 2020-001 déploiement des CTG),

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de FAVERGES arrive à échéance le 31/12/2022,

Considérant l'absence de CEJ pour la commune de DOUSSARD et une possibilité de rattrapage financier en 2021 en référence au plan rebond petite enfance mis en œuvre par la CNAF en 2021 (Circulaire 2021-004 Plan de rebond petite enfance),

Considérant la présentation et les échanges qui ont eu lieu le 1^{er} juillet 2021 en Conseil Communautaire, en présence de la CAF et les explications apportées sur l'intérêt de s'engager dans une démarche de projet de territoire partagée par l'EPCI et toutes les Communes qui le composent,

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur l'approbation et l'engagement à signer une Convention Territoriale Globale avec la CAF, L'EPCI et les Communes qui le composent, au plus tard le 31/12/2023.

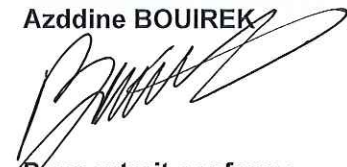
Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- **S'ENGAGE** sur la signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF, l'EPCI et les communes qui le composent.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Nombre de votants : 14
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Azddine BOUIREK



Pour extrait conforme,
Le 15 novembre 2023



Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

